

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 3 décembre 2015 portant modification des circonscriptions  
des brigades territoriales de Brénod et de Champagne-en-Valromey (Ain)**

NOR : INTJ1529032A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Les circonscriptions des brigades territoriales de Brénod et de Champagne-en-Valromey sont modifiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Brénod et de Champagne-en-Valromey exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Brénod</b>	Brénod Champdor Chevillard Condamine Corcelles <b>Hotonnes</b> Izenave Lantenay <b>Le Grand-Abergement</b> <b>Le Petit-Abergement</b> Outriaz Vieu-d'Izenave	Brénod Champdor Chevillard Condamine Corcelles Izenave Lantenay Outriaz Vieu-d'Izenave <b>Haut-Valromey</b>
<b>Champagne-en-Valromey</b>	Artemare Belmont-Luthézieu Brénaz Champagne-en-Valromey Chavornay Lochieu Lompnieu Ruffieu <b>Songieu</b> Sutrieu Vieu Virieu-le-Petit	Artemare Belmont-Luthézieu Brénaz Champagne-en-Valromey Chavornay Lochieu Lompnieu Ruffieu Sutrieu Vieu Virieu-le-Petit